

## Réflexions autour de la laïcité en France

### Analyse du contenu du discours de Macron à l'épreuve d'un "Islam en crise dans le monde entier"

#### Reflections on secularism in France

#### Analysis of the content of Macron's speech to the test of "Islam in crisis around the world"

BENSEBIA Abdelhak Abderrahmane

Université Oran2 Mohamed Ben Ahmed (Algérie)

Laboratoire Linguistique, Dynamique du Langage et Didactique

Date de réception : 03/01/2021

Date d'acceptation : 07/06/2021

#### Résumé :

Depuis de longues années, les thématiques de l'Islam et de la laïcité constituent des sujets qui ne cessent d'alimenter les polémiques et les controverses publiques en France. La présente contribution se propose d'interroger le discours de Macron sur ces thématiques à travers une approche critique qui s'inspire des méthodologies de l'analyse du contenu. Il s'agit également d'appréhender les relations qui s'établissent entre les deux concepts dans un contexte politique et historique particulier et une société en pleine mutation sur tous les plans. L'accent sera mis aussi sur les origines de la laïcité et le rôle des médias dans ce débat.

**Mots-clés :** Approche critique, Analyse du discours, Macron, Islam, Médias, France

#### Abstract:

The themes of Islam and secularism have been subjects that have continued to fuel polemics and public controversies in France for many years. This article proposes to question Macron's discourse on these themes through a critical approach. The latter is inspired by the methodologies of content analysis. It helps to understand the relationships that are established between the above two concepts (Islam and Secularism) in a particular political and historical context and a society in full change in all levels. Emphasis will also be put on the origins of secularism and the role of the media in this debate.

**Keywords:** Critical Approach, Discourse Analysis, Macron, Islam, Media, France

## **I- Introduction**

Les évènements et les appels qui ont suivi le discours du Président Emmanuel Macron, sur l'Islam, prononcé le 02 octobre 2020 ne cessent de susciter l'intérêt et ont pour effet de relancer le débat sur le rapport qu'entretient l'Etat Français à l'égard de cette religion et les musulmans en général. Cette relation est devenue aussi l'objet d'un grand débat médiatique qui alimente non seulement les journaux quotidiens et les plateaux de télévision mais également qui dépasse les limites d'une allocution relatant une position politique, pour susciter une réflexion tant sur le plan sociohistorique, que politique et linguistique.

Ce rapport, aussi complexe soit-il entre l'Islam et la République, mérite d'être appréhendé et déchiffré, entre une religion qui y existe déjà, liée aux flux migratoires et une société qui se réclame laïque ; une laïcité vue comme facteur d'émancipation sociale.

L'Islam, tel qu'il est médiatisé, devient aussi source de problèmes. Le traitement médiatique donne lieu à une nouvelle configuration de ce débat, qui vide et éloigne ce rapport de son sens réel. S'intéresser au rôle controversé des médias, notamment en continu, constitue un point focal à mettre en exergue dans un souci d'appréhender les tenants et aboutissements de cette surmédiatisation sous ses différentes facettes.

## **II- L'enjeu de la laïcité et le séparatisme religieux en France**

Les notions de laïcité et de séparatisme marquent un tournant historique et décisif qui définit la politique de la société française post-Révolution. Elles constituent désormais un repère qui permet de comprendre au mieux la trajectoire d'une tendance sociétale qui se perpétue à nos jours. La Révolution française (1789) a donné naissance à une nouvelle configuration et conception de la vie publique qui dépasse les limites d'une idée ou d'une vision idéologique. La laïcité devient par conséquent un rempart sur lequel s'appuieraient les sociétés dites modernes. Cette perception caractérise la pensée occidentale, qui cherche à se débarrasser et à se séparer d'un ordre ecclésiastique et religieux établi, abolir la suprématie de l'Eglise et les pouvoirs de la Monarchie pour se forger un destin, et une identité européenne nouvelle, loin des guerres religieuses fratricides qui caractérisaient l'Europe médiévale.

La laïcité peut constituer une particularité française dans la mesure où elle représente le symbole d'une souveraineté politique et sociale qui régule la vie sociale et un principe phare qui caractérise une république, un Etat de droit, dépourvue des signes de religiosité.

Cependant, le contexte actuel dans lequel évolue cette laïcité, et ses multiples acceptions, a permis de constater que cette liberté reste limitée. Même si la laïcité historique, telle qu'elle a été conçue au départ, reconnaît la liberté de conscience, de croire ou de ne pas croire comme facteur déterminant dans l'émancipation sociale de l'individu, il devient aujourd'hui impossible de concevoir un modèle de société qui n'admet pas l'existence des libertés religieuses et culturelles, comme principe important qui marque les nouvelles démocraties. Le modèle français qui revendique l'assimilation pour faire partie de cette société a montré ces limites par rapport aux différents modèles européens qui reconnaissent les traits culturels comme facteurs d'émancipation individuelle et de stabilité sociale. Ces libertés religieuses, de par leur caractère individuel, constituent des convictions qui s'exercent sur une échelle restreinte, qui ne doivent en aucun cas interférer avec la gestion des sociétés modernes.

Les mutations sociales qu'a connues la société française, depuis la Révolution de 1789 et les différents mouvements de décolonisation, constituent des changements fondamentaux qui caractérisent l'émergence d'une nouvelle identité sociale et politique, se revendiquant laïque, qui tente de tolérer toutes formes de pluralité, en s'inscrivant dans le séparatisme religieux, et l'abolition de la suprématie du religieux. Cependant, les mouvements d'immigration massive vers la France en particulier, qui ont suivi les processus de décolonisation marquent un carrefour et un point focal décisif qui va modeler la configuration sociale et politique de ce pays. Cette émigration venant particulièrement de l'Afrique du Nord a remis en question le modèle de cette laïcité à la française qui perd ses caractéristiques à la fois originale et originelle.

Or, la présence de la France coloniale en Afrique du Nord s'est distinguée par sa "mission civilisatrice" qui consiste à séparer la société des "dogmes obscurantistes religieux" qui dominaient cette société, par le recours à une politique qui s'appuie sur l'Ecole en vue d'imposer les règles de la laïcité ; une politique qui n'a pas abouti vu la complexité de cette société et son hostilité au changement.

Ce refus n'est qu'une réponse à une politique coloniale qui manifeste une relation trouble avec l'Islam et ce passé d'une part, et d'autre part, le regard porté sur les rapports qu'entretient la France avec ces anciennes colonies.

La vraie problématique qui émane de cette relation réside tout d'abord dans le regard des politiques français à l'islam et les musulmans. Ces images aussi stéréotypées constituent un premier handicap qui va à l'encontre d'une société moderne et laïque dans la mesure où le problème majeur se trouve dans les institutions qui représentent ce culte en France, et leur incapacité à se constituer comme une instance citoyenne. Il s'agit, avant tout, d'un problème de représentativité et de représentabilité qui sont les piliers d'un dialogue consensuel loin de tout endoctrinement ou cantonnement.

D'autre part, tenter de comprendre l'islam et les enjeux de la laïcité, c'est interroger l'histoire de la France coloniale au Maghreb, et les politiques successives qui ont fait que la méfiance soit le mot d'ordre qui caractérise cette dualité : fermeture des écoles coraniques et les Medersas, les différentes lois qui tentaient de cantonner les musulmans dans un statut de l'indigénat (Godard, 2015), le refus d'accéder à la citoyenneté que par l'école coloniale, et dans un second temps, soutenir les régimes politiques qui ne font pas l'unanimité. Ce sont autant d'éléments qui ont participé à l'émergence de ce sentiment de refus. Le souhait de légiférer et de réglementer le culte musulman et ne date pas d'aujourd'hui, il continue encore avec les différentes lois et les différentes tentatives qui se multiplient, même si la réponse est d'ordre social, dépourvue de toute intention à essence idéologique.

Or, dépasser cette nostalgie qui s'alimente des représentations polémiques qui se manifestent à l'égard de l'islam constitue une première étape qui permet à cette laïcité de se confirmer comme un processus d'une importance particulière qui tente de réguler les relations vécues au sein de la société, d'accepter la diversité et la pluralité comme signe de richesse, et l'expression d'une identité en pleine mutation positive.

La laïcité, ce n'est ni le repli sur soi, au même titre que l'expression d'appartenance à un culte, à un rejet d'autrui et de la différence, ni à une culture ou un principe qui s'efforce à imposer une idéologie, souvent artificielle, qui se nourrit des attitudes politiciennes, en éloignant délibérément l'individu de son origine méditative, et en l'empêchant de s'exprimer et d'extérioriser ses pensées.

Prôner le séparatisme, comme modèle politique de gestion pour se donner une opportunité d'exercer un pouvoir, dénote une France plongée dans une instabilité politique et identitaire, un communautarisme qui cherche à se constituer comme une vision du monde nourrie d'idéologie chargée de sentiments de peur qui rend toute tentative de remédiation une mission impossible. Ce

séparatisme religieux peut expliquer des relations troubles qui existent entre la politique et la religion, une tendance qui s'apparente à un remède qui trouve son autorité dans une position politique, et une obsession embellie par de multiples tentatives qui cherchent à se positionner dans une neutralité dérisoire. La preuve est que quelques jours plus tard, le mot "séparatisme" a été retiré et remplacé par l'expression "*projet de loi renforçant la laïcité et les principes républicains*". Ce séparatisme religieux, tel qu'il est défendu comme projet, laisse penser à un processus qui vise une religion bien particulière qui est l'islam, comme dogme qui ne trouve pas sa place dans un Etat qui se réclame laïque, comme également une réponse sécuritaire à un malaise social plus profond que jamais.

### **III-Laïcité : la spécificité française**

Le mot « laïcité » a été inscrit dans la constitution française, le 27 octobre 1946 (Constitution française, 1946). L'article 1 stipule que « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale* ». Cette laïcité s'applique également aux domaines de l'enseignement public. Or, la constitution de 1958 réaffirme, dans son préambule, le respect de la République de toutes les croyances.

Ce mot, selon Valentine Zuber (2019) fait son apparition en France au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, en plein débat sur la libération de l'Etat des principes religieux, et affirme que la première conception de l'Etat laïque est attribuée à Ferdinand Buisson en 1882, qui le définit comme « *un Etat neutre entre les cultes, indépendant de tous les clergés, dégagé de toute conception théologique.* » Cette conception part du principe que l'exercice du pouvoir reste dépourvu de toute intervention religieuse, qui éloigne l'Etat de son caractère moderne, et prive le citoyen de manifester sa liberté de conscience et de son désir à accéder à une société où l'expression d'une appartenance religieuse ne relève que du cadre personnel et restreint. Désormais, la liberté d'appartenir à une religion reste du domaine du privé. Cette liberté reste également un pilier dans cet édifice qui est l'Etat moderne.

Cette laïcité comme expression d'un modèle à la fois politique et social fait face à une société mondiale qui se renouvelle, en pleine transformation, qui met cependant cette laïcité devant des défis et des épreuves qui dépassent largement les lectures traditionnelles. Ces contraintes découlent de la mobilisation de ce concept, comme conception classique, dans différents domaines de la vie sociale et dans la gestion de cette nouvelle société moderne. Autrement dit, la laïcité dans

sa conception originale, ne trouve pas de terrain de connivence avec cet ordre, marqué par l'apparition de nouvelles libertés collectives, et le pouvoir de l'Eglise relève désormais du passé.

Les libertés religieuses qui structurent les sociétés modernes, et qui constituent le fondement de la démocratie occidentale, qui prône la diversité comme signe de richesse, se trouvent actuellement menées par une laïcité, déviée de son sens original, au profit du politique, qui n'hésite pas à la détourner et à la récupérer de façon décomplexée à des fins pas toujours innocentes. Au fait, la question qui mérite d'être posée se trouve dans la montée en puissance des différentes perceptions qui se manifestent à l'égard de l'Islam d'une part, et d'autre part, l'intervention de l'Etat dans la gestion des questions liées à l'Islam au sein même de cette religion. Par conséquent, cette nouvelle laïcité se veut par conséquent liberticide et cesse d'être l'expression d'une neutralité. La liberté de croire ou de ne pas croire n'est plus le synonyme de la laïcité tant revendiquée par une société qui se définit comme étant laïque. Le discours de Macron traduit une volonté de s'affranchir des règles de la laïcité en prônant la gestion politique d'un culte en légiférant, et en s'éloignant davantage des règles et des fondements historiques de cette laïcité car « *la laïcité n'est pas un fondement imaginable ... La République peut se fixer des règles procédant de la notion de neutralité, mais elle ne peut y soumettre les consciences* » (Carcassonne. G. 2014), même si la loi de 1905 (Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat) sur la laïcité laisse comprendre que l'Etat a le droit d'encadrer les modalités des pratiques religieuses.

L'Islam tel qu'il est pratiqué en France ou en Europe diffère complètement de l'Islam que nous trouvons dans les pays musulmans. Il s'agit d'un Islam *polymorphe* qui s'adapte aux spécificités de chaque société et sa configuration sociale moderne et occidentale. La diversité au sein de cet Islam est manifeste, entre des musulmans fidèles et d'autres non pratiquants qui arrivent à cohabiter au même titre que les autres de différentes confessions. La problématique de cet Islam se situe dans la gestion politique des croyances et le regard du politique français à l'Islam et aux musulmans au lendemain de chaque attentat, un fait divers ou un fait social, alimenté par les médias qui ne cessent d'adopter souvent une position unilatérale qui participe à l'émergence de ce phénomène de méfiance, qui se nourrit également de cette confrontation entre fait divers et traitement politique et médiatique, dont la gestion pèse lourd sur la société française, et risque de rendre ce champ un terrain propice aux amalgames politico-religieux.

La laïcité demeure un acquis social qui permet d'inscrire une société dans l'obligation de se positionner dans une neutralité objective, et tend à se séparer des doctrines religieuses dans la

gestion de la politique, en garantissant à l'individu le droit de jouir de tous ses droits de croyances loin de l'espace public, qui devient par conséquent, un terrain d'entente dans lequel tous les individus sont égaux, un domaine où le respect des libertés est garanti par un politique qui se refuse d'interférer dans la gestion de ces libertés individuelles, qui reconnaît la diversité, et admet la primauté des lois civiles dans la gestion de la société moderne.

## **IV-Analyse du contenu du discours de Macron**

### **IV-1. Corpus**

La thématique des séparatismes marque une étape politique importante et décisive qui marquera la fin du premier quinquennat du président Macron. Cette thématique du *séparatisme islamiste* a été brandie pour la première fois, lors de son déplacement à Mulhouse le 18 février 2020 comme un grand chantier de société qui cache une ambition politique et une prise de conscience perceptible à l'égard de l'Islam en France. Ce projet, qualifié désormais de *patriotisme républicain* tend à répondre à un engagement politique où l'accent a été mis principalement sur l'Islam radical. Entre un premier discours qui cherche à lutter contre le séparatisme islamiste et un second qui porte l'étendard du patriotisme républicain pour répondre aux menaces de l'Islam radical, à quelques mois de la fin de son mandat présidentiel, notre analyse cherche à interpréter ce discours gallican et essaie d'appréhender ce qui se cache derrière cette ambition politique, et la relation qui pourrait exister entre la laïcité française et les aboutissements de ce projet.

Notre objectif est d'appréhender le discours de Macron, en suggérant que la laïcité, comme concept majeur, nécessite plus de lumières, et que ce discours doit être perçu comme un ensemble de vérités importantes, susceptibles de bouleverser une arène politique.

### **IV-2. Premier décodage**

La lecture de son discours laisse comprendre que le président Macron cherche avant tout à mettre en place les jalons d'un nouvel Islam français ; un Islam en France qui se substitue à l'Islam de France, tout en rappelant que lorsque le texte de 1905 a été élaboré et promulgué, l'Islam n'était pas encore présent en France. De façon claire, son projet repose sur " cinq piliers", et sera présenté et soumis à débats à partir du 09 décembre 2020 :

- 1) *Neutralité et liberté* des élus, qui auront pour mission également de faire respecter les traits de cette neutralité dans les espaces publics, les écoles, les cantines scolaires...
- 2) *Contrôle accru des activités des associations*, qui profitent de leurs statuts pour "endoctriner les jeunes", et leur dissolution si nécessaire pour endiguer les signes de la radicalité dans la société.
- 3) *Une scolarisation dès l'âge de 3 ans*, en supprimant les écoles à domicile, et un contrôle étendu des écoles qui ne sont pas sous contrat,
- 4) *Quant au quatrième pilier*, Macron revendique un Islam en France qui se veut un Islam des Lumières, en s'appuyant sur le CFCM (Conseil Français de Culte Musulman) pour une meilleure gestion de ce culte, ainsi que pour un encadrement financier, en annonçant la fin de l'islam consulaire, qui consistait à envoyer en France des imams formés à l'étranger au profit d'une formation labélisée et dispensée localement, et la mise en place d'une institution de recherche dédiée à l'islam.
- 5) *Le dernier pilier repose sur l'égalité des chances et l'attachement à la République*, car, selon lui, l'islam radical prospère dans les quartiers défavorisés.

## V- Triptyque : Macron, France et Islam

Le discours, écrit ou oral, est le témoin de son temps. Il tente de convaincre, séduire, critiquer...et demeure exploité et interprété par rapport aux conditions de production et les visées qu'il véhicule. Toutes les informations contenues dans un discours constituent des éléments qui mobilisent tant d'efforts susceptibles de refléter un positionnement, qui n'est toujours pas neutre ou facile à appréhender.

La notion de discours devient aussi problématique comme propriété textuelle quand elle est associée aux différents domaines liés à la politique, qui s'alimente des phénomènes de société pour se constituer comme une force, digne d'intérêt, apte à se démarquer des autres discours, non seulement par les mots, mais également par les idées qui le structurent.

Le discours de Macron sur la thématique des séparatismes génère un terrain fécond où se croisent les notions de laïcité et d'islam radical qui mobilisent un savoir-faire abondant et un traitement objectif et neutre. L'analyse du contenu pourrait représenter une piste intéressante qui

profite de l'exploitation et l'analyse scientifique des données textuelles de façon objective et systématique en ayant recours aux sciences sociales comme élément aussi crucial soit-il, qui donne lieu à une analyse neutre. D'autre part, l'exploitation de ce corpus d'un point de vue lexical et quantitatif permet aussi de repérer son évolution, le déploiement des lexiques dont le sens et les visées dépendent des capacités théoriques et méthodologiques déployées par le chercheur. Or, L'intérêt n'est pas dans la typologie de discours ou encore dans la structure interne du corpus.

Par conséquent, travailler sur un corpus qui se compose de deux discours demeure une tâche qui ne peut pas déboucher sur une analyse cohérente. Le recours à l'analyse du contenu devient un choix méthodologique manifeste. Cette analyse est définie comme « *une technique de recherche pour la description objective, systématique et quantitative du contenu manifeste des communications, ayant pour but de les interpréter* » (Grawitz, 1972).

Dans la présente étude, nous avons jugé utile de travailler sur les deux versions de ce corpus (écrite et orale), pour ensuite le décoder, en nous inspirant des fondements théoriques de cette pratique (Bardin, 1977), en optant pour une analyse formelle et thématique, et en nous intéressant principalement au locuteur, son vocabulaire et les thématiques choisies. Ce choix méthodologique permet d'appréhender le corpus en le situant dans son vrai contexte social et temporel, et cherche à faire sortir le chercheur du cadre restrictif de l'analyse statistique. Cependant, une telle méthode d'analyse n'est pas sans risque, notamment lorsque l'interprétation dépasse le sens du discours.

Le discours de Macron profite de la laïcité historique pour investir dans une thématique, difficile à concevoir et à imaginer, dans une France plurielle et cosmopolite. Ce discours aussi autoritaire soit-il, tend à inscrire la société dans un clivage idéologique, qui dépasse cependant le cadre religieux dans lequel devrait s'inscrire ce projet, pour puiser dans un registre politique prémédité qui se sert des propriétés historiques et idéologiques de l'extrême-droite, dépassant également les frontières du politique.

Ce discours sur le séparatisme islamiste s'alimente à tort de ce que nous appelons toujours la laïcité historique, qui devient par conséquent victime et source inépuisable de polémiques (Gwendoline Malogne-Fer, 2019) politiques qui continuent d'alimenter les débats autour des thématiques sociales, identitaires et historiques. Une instrumentalisation qui cible une partie de la population française, menacée par un nouvel ordre.

La *falsification préméditée ou involontaire soit-elle* de ce qui est cette laïcité historique est à relever dans ce discours ; un discours qui passe mal car il n'arrive pas à convaincre et porte

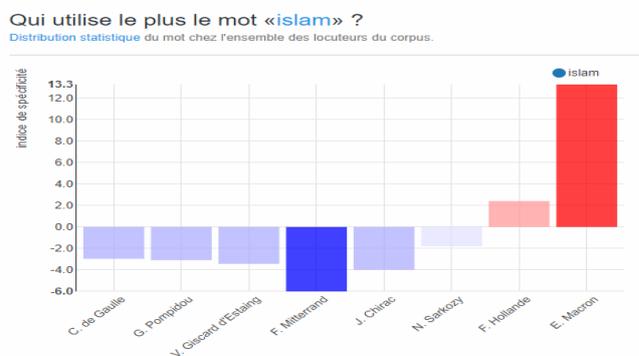
malheureusement préjudice à l'image d'une société qui chante la liberté et la diversité, comme produits phares de cette laïcité.

Tout ce débat sur le séparatisme islamiste et non pas religieux, or aucune autre religion n'est citée dans ce corpus, répond à un besoin politique. Entre une laïcité *authentique* qui s'inspire des Lumières et qui revendique la liberté de conscience, et une nouvelle laïcité qui en profite pour justifier un contrôle sur les libertés individuelles, et une intervention directe dans la gestion des croyances et la liberté de jouir de ses droits culturels et de ce qui est en relation avec l'identitaire, les frontières et les écarts se dessinent aisément, et portent les marques d'un tournant historique qui éloigne ce grand débat de son origine. Ces écarts laissent entendre que ce séparatisme vise à subdiviser la société française en deux catégories de citoyens ; une partie qui bénéficie de son statut, jouit de ses droits et de sa liberté de défendre des croyances chrétiennes ou autres, ce qui confirme son statut de citoyen, et une seconde partie, de *sous-citoyens*, de par leurs convictions individuelles et/ou identitaires.



**Figure 1. Occurrence séparatisme dans les discours présidentiels français (base de données ‘‘ Mesure du discours’’ : <http://mesure-du-discours.unice.fr/>, 10/12/2020)**

Ce séparatisme islamiste apparait comme marqueur et outil de discrimination sociale et culturelle, qui s'apparente à des idéologies raciales. C'est aux croyances religieuses comme marqueurs identitaires qu'on ampute cependant le malaise social et politique.



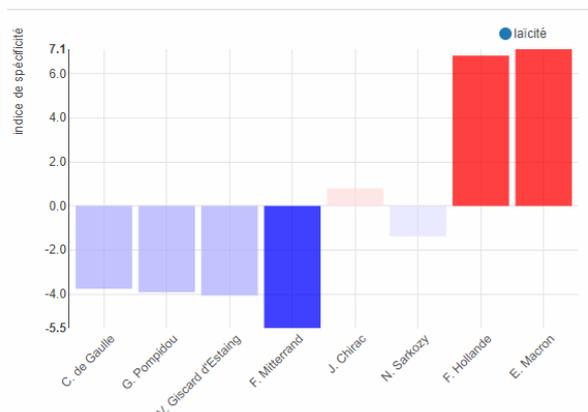
**Figure 2. Occurrence Islam dans les discours présidentiels français (<http://mesure-du-discours.unice.fr/>, 10/12/2020)**

L'Islam est le mot le plus présent dans tous les discours de Macron.

L'analyse statistique montre que ce mot est utilisé à maintes reprises avec un indice de spécificité de 13, par rapport aux autres discours présidentiels français, au même titre que l'occurrence séparatisme qui fait son apparition en force avec ce discours, même si les périodes politiques changent en fonction des conditions politiques.

Qui utilise le plus le mot «laïcité» ?

Distribution statistique du mot chez l'ensemble des locuteurs du corpus.



**Figure 3. Occurrence laïcité dans les discours présidentiels français: <http://mesure-du-discours.unice.fr/>, 10/12/2020)**

Ce discours devient encore plus *virulent* quand cette nouvelle laïcité emprunte le nom de la défense des principes et les valeurs de la République pour imposer un choix politique, qui ne fait pas obligatoirement et nécessairement le consensus, ou un choix identitaire qui va à l'encontre des principes mêmes de la laïcité française.

Ce discours reste pauvre en termes de figures de style ou de rhétorique qui devraient être convoquées pour appuyer son projet, et qui ont pour mission de faire prévaloir son point de vue ou le projet défendu. Par rapport à ses prédécesseurs, Macron fait usage de moins en moins du registre littéraire français et puise rarement dans cet héritage.

L'analyse thématique révèle que ce discours est conçu de façon à ce que l'interlocuteur soit capté momentanément en ayant recours à des exemples, sortis de leurs contextes (quand il parle de l'Islam en Tunisie). Ainsi, le débat reste figé et focalisé sur un seul point de vue, construit de jugements et d'attitudes qui ne font pas toujours le consentement. Le recours aux sentiments de la peur ne peut être interprété que comme une stratégie qui maintient le caractère émotionnel de ce discours, et mis en avant une autre qui s'alimente de l'idéologie, un choix qui s'écarte cependant de notre ambition.

Tout a été fait pour ne rien laisser au hasard. La prise de parole a été bien préparée : le choix des mots est bien étudié, les arguments ont été bien choisis pour marquer l'adhésion, le corps arrive

à s'adapter avec cette situation pour montrer une maîtrise de la parole et pour se montrer authentique.

Il serait également important de s'intéresser à cette phrase de Macron qui considère que l'Islam est en crise. Si cet Islam est en crise, c'est aussi parce qu'il est devenu l'otage des politiques successives qui en abusent, et dont les premières victimes sont les musulmans eux-mêmes (Boubekeur, 2006). Cette pseudo-crise, si elle existe, elle relate un malaise social et l'expression d'une incompréhension préméditée du monde musulman victime de clichés et d'images stéréotypes, et traduit une volonté et une tendance vers une occidentalisation ou encore plus précisément une francisation de l'Islam. Nous ne pouvons pas séparer le débat de l'Islam en France ou même en Europe de ce qui se passe dans le monde arabo-musulman.

Les différentes politiques engagées qui cherchent à puiser dans l'Islam en France ont connu un échec pour deux raisons. La première réside dans le fait que cet Islam est partie intégrante de l'histoire de la France à travers ces différentes colonies et les différents mouvements d'immigration (Andezian Sossie, 1986) qui ont accompagné la décolonisation ; un fait historique que personne ne peut nier. La deuxième est de nature sociale de par ces mouvements et l'ancrage social qui en résulte, et les rapports politiques qu'entretient la France avec les pays musulmans, notamment ses anciennes colonies.

Cette crise trouve une réponse par conséquent dans le passé colonial d'une part, et d'autre part, dans les différents débats autour de cette thématique qui se concentrent principalement dans les médias, qui tendent souvent à alimenter les controverses et les différentes contrevérités, et glaner dans les inégalités sociales. Ce sont souvent les inégalités sociales qui font que les musulmans de France soient en crise et en colère.

Toutes ces thématiques autour des dogmes et croyances sont difficiles à gérer dans une société, pourtant cosmopolite et qui se dit ouverte, qui refuse de se réconcilier avec elle-même et avec son passé historique, et les politiques qui en profitent à des fins politiciennes.

## **VI- Islam, Laïcité et Médias**

La notion de laïcité fait son apparition à chaque évènement, souvent des faits divers amplifiés par les médias. Les politiques s'en mêlent et en profitent outrancièrement, face à des médias qui cessent de traiter objectivement l'information au profit d'une ligne éditoriale bien précise ou pour

en tirer un profit commercial. Les politiques trouvent en ces circonstances le support adéquat pour légitimer des actions et des positions politiques instantanées, en puisant dans un registre qui s'alimente de l'affection et le sentiment de la peur pour se lancer dans des débats politiques et des prises de position. La question devient encore problématique quand le médiatique prime sur le politique, et l'emporte sur les vrais débats politiques qui s'inspirent de la démocratie et la liberté comme sources d'émancipation de l'homme et de la société, en se positionnant dans une seule voie, celle de légiférer, tandis que la raison et le vrai débat social se trouvent par conséquent, relégués au second plan.

Le débat sur les questions en lien avec la laïcité, de façon générale, dévoyée de son sens réel quand cette laïcité, pourtant constituant historique de la société française moderne, devient un enjeu purement électoraliste, répondant à un agenda politique, amplifié par la dimension médiatique qui participe de façon répréhensible à la montée en puissance d'un conflit au sein même de la société. La principale bataille se situe incontestablement dans le vrai débat qui oppose raison et sentiment, politique et populisme, qui s'éloigne de cette fabrique d'images qui fonctionne sur un modèle émotionnel archaïque, qui tend à affirmer et à confirmer la primauté du commercial et le spectacle sur le rationnel ; un spectacle qui n'est que 'l'idéologie par excellence' affirmait Guy Debord (1992).

La force d'un débat tient tout d'abord à sa capacité à engager une discussion interne réelle, qui se refuse à toute intervention médiatique qui s'inspire de la culture du spectacle, qui, de jour en jour, se confirme et s'accroît pour devenir totalitaire, qui essaie de faire taire toute tentative de susciter une réflexion rationnelle qui s'inspire de la raison sociale et de la logique. Le pouvoir d'une image dans les médias semble être amplifié par le politique qui en fait usage, en anticipant des réactions, et en justifiant des positions. Cette réadaptation fait que ce rôle de reconstruction ne peut désormais échapper au téléspectateur, qui interpellé, manifeste un échange et une réaction spontanée d'adhésion ou de refus face à une position politique.

Il paraît encore intéressant de consacrer tout un travail sur la laïcité et comment cette notion, aussi chère à la société française, est déviée de son originalité historique pour se rendre compte d'une crise intellectuelle imminente qui se profile tant sur le plan moral que sociétal, surtout quand cette laïcité devient un prétexte pour un acharnement politique et un élément qui justifie une action virulente à l'égard de la diversité culturelle qui caractérise cette société.

Le discours de Macron se montre dépourvu du contexte historique réel qui a donné naissance à cette laïcité. La liberté est le pilier sur lequel vient se griffer l'émancipation de la société et de l'homme, tandis que la neutralité dans l'espace public n'est qu'une seconde caractéristique qui vient compléter le texte fondateur de cette laïcité. La culture du superficiel profite du fait médiatique et constitue également un trait qui relate une incompréhension de cette laïcité, quand la pression médiatique substantielle devient le moteur qui s'efforce à produire et à susciter de l'émotion, la raison cesse, même si développer l'esprit critique reste un exercice certes difficile mais essentiel pour appréhender une quelconque situation. Toutes les thématiques autour de cette notion ont brutalement été invitées pour justifier un choix politique, qui perd son sens quand la politique est convoquée pour réguler les croyances individuelles, centrées principalement sur une religion bien précise. La laïcité historique est désormais menacée par le médiatique et le politique qui ne cachent pas leur volonté d'asseoir leurs propres règles d'une part, et d'autre part, instaurer un nouvel ordre où la culture du spectacle deviendrait un nouvel élément qui s'insère dans la vie politique. Le pouvoir de cette culture du spectacle a eu son effet sur un discours qui crée une entrave à la règle sociale, celle de la diversité. La laïcité est avant tout un régulateur de la vie sociale, qui œuvre pour la neutralité dans l'espace public, comme élément capital qui garantit sa pérennité et son émancipation, « proscrite » moralement dans la gestion des croyances individuelles et identitaires, car une intervention dans ce sens n'est qu'une atteinte à la liberté et à la dignité ; des notions liées à la laïcité historique. Pour finir, il est primordial de rappeler que ce discours n'est qu'un investissement dans un produit d'émotion et une pression médiatique qui confirment les prémices d'une société mondiale, dépourvue de toute identité culturelle, politique ou même historique.

## **VII- Conclusion**

Le projet de Macron sur le séparatisme islamiste confirme les faiblesses des choix politiques en matière de séparation des pouvoirs d'une part, et une laïcité qui va de plus en plus mal, dans une société qui a fait le choix de vivre laïque.

La gestion des croyances religieuses ne relève pas du politique. Il s'agit avant tout d'un choix personnel, pleinement assumé, qui ne doit pas interférer avec la vie publique, qui devient un grand terrain d'entente où toutes les libertés peuvent s'exercer dans un seul but, celui de vivre ensemble en paix, en acceptant les différences et en respectant la neutralité de l'espace public, et les limites de l'ordre public. Les croyances religieuses relèvent de la sphère privée, et réduites à

une liberté qui s'exerce dans un cadre restreint. La laïcité historique tolère les libertés individuelles, et limite leurs champs d'intervention au seul cadre institutionnel, un instrument d'égalité, de neutralité et créateur de liberté, loin d'une nouvelle laïcité, liberticide, orientée vers un sens unique, sécularisé et politisé.

Imposer une foi politique au nom de la laïcité reste un choix politique qui met la démocratie en péril face à une rude épreuve.

La laïcité est aussi un instrument qui garantit la liberté de culte et de conscience. Les croyances individuelles font partie de la diversité qui forge la société moderne et relèvent de la société civile, comme un lieu où se manifestent toutes les libertés.

La lecture qui se dégage de ce discours témoigne de la volonté de tout contrôler face à des échecs multiples, sur tous les plans. La thématique du séparatisme religieux n'est qu'une bouée de sauvetage d'une politique à l'épreuve d'une impopularité grandissante, aggravée par des mouvements sociaux qui reflètent une France en crise (Raynaud, P., 2020). Ce subterfuge reste un pari risqué, qui ne convainc pas toujours les musulmans de France, et réduit le débat à un mouvement idéologique, une religion qui puise dans la violence et les pratiques ancestrales. Le vrai débat sur l'Islam se trouve dans les difficultés sociales que rencontrent quotidiennement les jeunes issus de l'immigration, nés et formés en France, qui ne s'y retrouvent pas, à la proie d'une discrimination politique et de pratiques que se refuse toute société moderne. La question reste centrée sur les libertés et le droit à être différent tout en respectant les lois de la République.

La seconde lecture qui se dégage de ce discours est l'image d'une France qui se dépeint en une grande société où les libertés s'étouffent de jour en jour, et une politique électorale qui creuse dans les thématiques liées aux croyances et la laïcité, et incombe la responsabilité à l'Autre pour justifier toute tentative de réforme.

Enfin, la laïcité comme norme sociale est devenue une source de polémiques et un enjeu politique considérable. Le débat sur cette laïcité reste éternel, comme le rappelle Jean Baubérot (2015), qui confirme qu'« il n'existe pas "un modèle français" de laïcité mais différentes représentations selon les acteurs sociaux », qui reste caractéristique d'une société moderne qui revendique la neutralité, et reconnaît les traits culturels qui la structurent comme partie intégrante de son identité et un facteur de son émancipation politique et sociale.

Il serait également intéressant de repenser l'Islam en France comme une source génératrice de militantisme et non comme un facteur de discrimination, à qui on incombe les échecs politiques, un moyen d'insertion et de participation à l'édification des valeurs républicaines, un consensus qui arrive à absorber les tensions sociales, et reconsidérer les musulmans comme des acteurs actifs dans la construction d'une identité française fière de ses origines multiples.

## VIII- Références

- Andezian, S. (1986). L'Islam dans la France d'aujourd'hui. *Autres Temps. Les cahiers du christianisme social*, 10, 38-44. <https://doi.org/10.3406/chris.1986.1083>
- Bardin, L. (1977). *L'analyse du contenu*. Presses universitaires de France.
- Baubérot, J.. (2015). *Les 7 laïcités françaises. Le modèle français de laïcité n'existe pas*. Éditions de la Maison des sciences de l'homme.
- Baubérot, J. (2014). *La laïcité falsifiée*. Paris: La Découverte.
- BERELSON, B. (1952). *Content analysis in communication research*. IencoeIII : Free Press. <https://doi.org/10.1177/000271625228300135>
- Boubekour, A. (2006). L'eupéanisation de l'Islam de crise. *Confluences Méditerranée*, 2(57), 9-23. <https://doi.org/10.3917/come.057.0009>
- *Constitution de 1958, Ve République - 4 octobre 1958*. (1958). Conseil Constitutionnel Français. <https://www.conseil-constitutionnel.fr/la-constitution/les-constitutions-de-la-france>
- *Constitution de 1946, IV<sup>e</sup> République - 27 octobre 1946. (1946)*. Conseil Constitutionnel Français. <https://www.conseil-constitutionnel.fr/la-constitution/les-constitutions-de-la-france>
- De Bonville, J. (2000). *L'analyse de contenu des médias*. De Bœck Université.
- Debord, G. (1967). *La société du spectacle*. Paris: Les Éditions Gallimard. (Edition 1992).
- Godard, B. (2015). L'Islam et l'Etat Français: histoire d'une relation particulière. *Confluences Méditerranée*, 95(4), 29-41. <https://doi.org/10.3917/come.095.0029>
- Raynaud, P. (2020). Trois ans après. *Commentaire*, 2(170), 245-254. <https://doi.org/10.3917/comm.170.0245>
- Zuber, V. (2019). La laïcité française, une exception historique, des principes partagés. *Revue du droit des religions*, 7, En ligne. <https://doi.org/10.4000/rdr.305>

## **IX- Annexes (Corpus et ressources multimédias)**

- <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/02/18/proteger-les-libertes-en-luttant-contre-le-separatisme-islamiste-conference-de-presse-du-president-emmanuel-macron-a-mulhouse>
- <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/10/02/la-republique-en-actes-discours-du-president-de-la-republique-sur-le-theme-de-la-lutte-contre-les-separatismes>.